

Atelier Afrique Centrale des Editeurs du Portail
Phytoprotecteur International

Les Obligations de la Notification dans le cadre de la CIPV: cas du Cameroun

Par

Mrs Alice NDIKONTAR

Editeur PPI

ndikontarali@yahoo.co.uk

25 - 28 Juin 2013

Libreville, Gabon

Plan

- **INTRODUCTION**
- **L'ORGANISATION NATIONALE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**
- **DES OBLIGATIONS DE SIGNALEMENT**
- **SOURCES DE DONNÉES DANS LE PAYS**
- **CONTRAINTES**
- **SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

Introduction

Les Principales Missions de L'ONPV au Cameroun :

- Elaborer des politiques nationales et de contribuer à l'harmonisation aux niveaux sous-régional et régional des politiques et des cadres réglementaires relatifs à la protection des végétaux;
- Le suivi et la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la protection des végétaux ainsi qu'aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ratifiées par le Cameroun;
- Elaborer et surveiller l'application de la législation phytosanitaire et règlements.
- Prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée, la propagation et l'établissement des organismes nuisibles sur le territoire national;
- Organiser et le suivre de contrôle phytosanitaire, ainsi que le traitement post récolte sur le territoire national.

L'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux (ONPV)

A- Les Services Centraux

Par décret n ° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, les activités phytosanitaires fonction dans deux départements:

- La Direction de la Réglementation et du contrôle de Qualité des Intrants et Produits Agricoles est constitués de 3 sous-directions:
 - Sous-direction de la réglementation des pesticides,
 - Laboratoire National d'Analyse et de diagnostic,
 - Sous-direction de la Réglementation des semences et de la Quarantaine Végétale,
- La Direction du Développement de l'Agriculture :
 - Sous Direction des Interventions Phytosanitaires

L'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux (ONPV)

- **B- Services Deconcentres:**

- 10 bases phytosanitaires

- 10 services provinciaux de contrôle

- 29 postes de police phytosanitaire dont la plupart sont dans les frontières

- **C- Les Partenaires**

- Organismes privés : Croplife Cameroun et autres représentants locaux des firmes agro pharmaceutiques

- Les ONG et autres associations spécialisées

- La Recherche : Les activités de la recherche sont menées par les chercheurs au sein de l'institut de la recherche agricole.

ORGANISATION NATIONALE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX AU CAMEROUN

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SERVICE CENTRAUX

SECRETARE GENERAL

MINISTRE DELEGUE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT D'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DU CONTROLE DE QUALITE DES INTRANTS ET PRODUIT AGRICOLES

Sous Direction des Interventions Phytosanitaires

Sous Direction de la Réglementation des Pesticides, Engrais et Appareils de traitement Phytosanitaire

Sous Direction de la Réglementation de semence et la Quarantaine Végétale

Laboratoire National du Diagnostic et d'Analyse des Intrants et Produits Agricoles

Service de la surveillance et des interventions Phytosanitaires

Service de la Promotion des système de Protection Intégrée

Service de l'Encadrement et de la formation Phytosanitaire

Service de la Réglementation des Appareils de Traitement

Service de la Réglementation des Engrais

Service de la Réglementation des Pesticides

Service de la Certification de Semences et Plants

Service du Contrôle des Semences et Plants

Service de la Quarantaine Végétale

Service des Produits Agricoles, Semences et Plants

Service des Engrais

Service des Produits Phytosanitaires

REGIONS

Bases Phytosanitaires (10)

Services de Contrôle de Qualités des Intrants et Produits Agricoles (10)

Postes des Police Phytosanitaires (30)

DEPARTEMENTS

Brigades Phytosanitaires (58)

Obligations de signalement disponible dans le PPI: Un point de contact

- Un point de contact officiel et un éditeur PPI ont été désignés en 2006 dans le cadre du programme de la FAO sur l'échange d'informations Phytosanitaires.

Mr. Syxtus Thomas Nuza

Directeur de la Réglementation et du Contrôle de Qualité
des Intrants et des Produits Agricole

Ministère de l'Agriculture et du développement Rural

P.O. Box 1639

Yaoundé - Cameroon

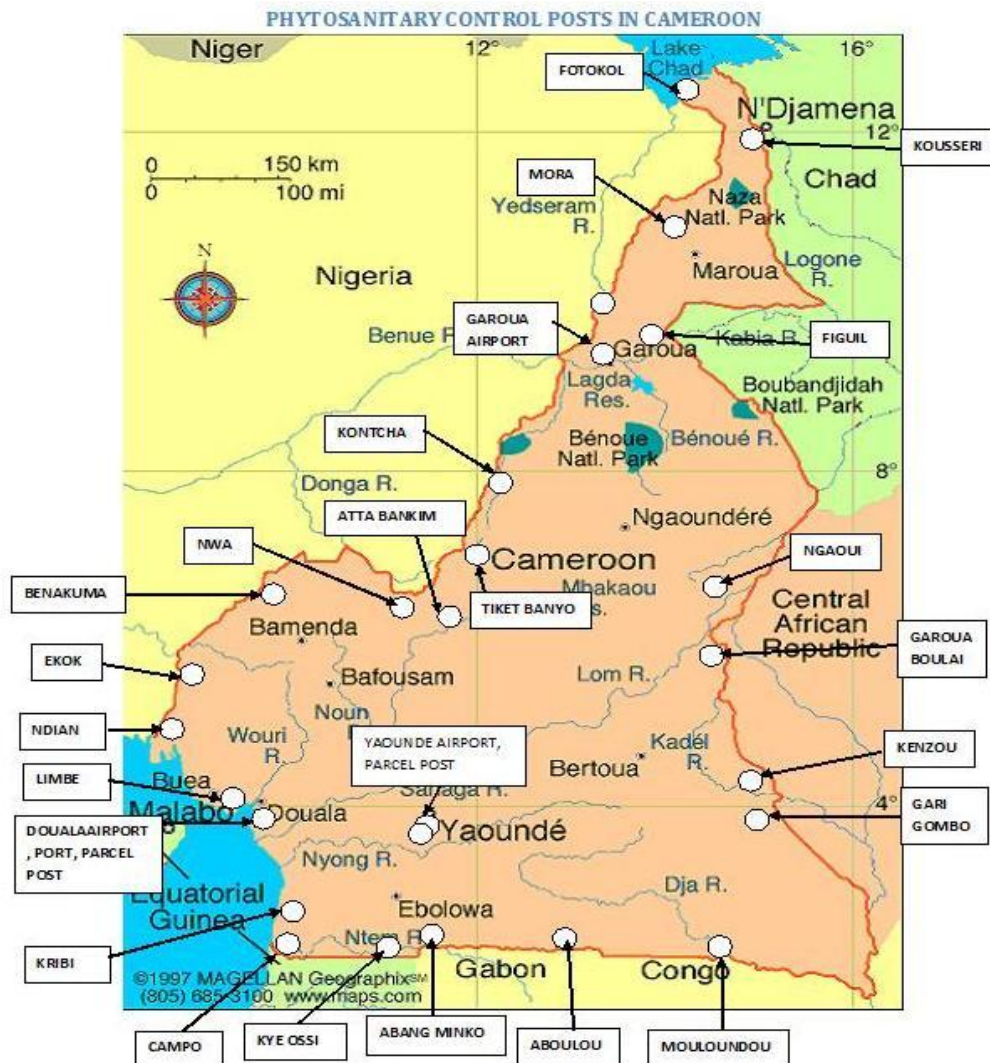
Telephone:(+237) 77 73 78 87; (+237) 22 31 67 70;

E-mail:syxnuza@yahoo.com

Website:<http://www.minader.cm/>

Les Points d'Entrée officiels (29):

Carte de répartition des postes de police phytosanitaires



Obligations de signalement déjà dans le PPI

- **Communication officiel sur les organismes nuisibles (2):**
 - La Maladies de « Banana Bunchy Top » notifié le 07/09/10
 - East African Cassava Mosaic Virus-Uganda notifié le 23/03/11
(Référence: les enquêtes conduit par IITA Cameroun)
- **Liste des nuisibles réglementés**
Pas encore disponibles
- **Autre information**
 - Publications (2): Rapports de formation
 - Point sur la mise en œuvre de la NIMP 15: la mise en œuvre pour les exportations depuis 2002

Des textes réglementaires (9):

Les activités de la Protection des Végétaux au Cameroun sont régis par des textes réglementaires:

- Loi n° 2003/003 du 21 Avril 2003 portant protection phytosanitaire
- Décret n° 2005/0772/PM du 06 Avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires
- Décret n° 2005/0772/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de quarantaine végétale
- Décret n° 2005/0770/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités de lutte phytosanitaire.

Des textes réglementaires (9):

- Décret n° 2005/0769//PM du 06 Avril 2005 portant organisation du Conseil National Phytosanitaire.
- Arrêté n° 042/06/MINADER/CAB du 10 mai 2006 instituant un certificat phytosanitaire;
- Arrêté N° 003/06/A/MINADER/SG/DRCQ/SDRSQV/SQV du 03 AVR 2006 fixant les modalités de traitement et d'estampillage des matériaux d'emballage et des emballages à base de bois destinés au commerce international.
- Loi n° 2001/014 du 23 Juillet 2001 relative à l'activité semencière;
- Décret N° 2005/3091/PM DU 29 Août 2005 fixant les modalités de production, de contrôle de qualité et de commercialisation des semences.

Sources de Données dans le Pays

Informations phytosanitaires est obtenue par l'organisation nationale de protection des végétaux, à partir:

- Des Vulgarisateurs, du personnel de terrain qui s'occupe des activités de suivi et de surveillance à l'intérieur du pays et aux frontières;
- Des instituts de recherche
- Des universités
- Des producteurs individuels ou les organisations paysannes
- Des journaux locaux
- Autres sources: Internet, le Portail Phytosanitaire International, Le CPI, Le CPAC, la FAO, la GTZ, IITA, etc.
- Le CABI Crop Protection Compendium etc.)

Contraintes

- Le manque de données consolidées sur les organismes nuisibles (ravageurs et maladies) et les informations commerciales nécessaires à la prise de décision;
- L'insuffisance de collaboration avec d'autres institutions (de recherche, universités), le secteur privé et d'autres;
- L'insuffisance de personnel qualifié dans le domaine de l'identification des organismes nuisibles;
- L'insuffisance des systèmes d'information électroniques nécessaires pour le partage de l'information.
- Un accès insuffisant aux systèmes de communication performants (ordinateurs, accès Internet, etc.)

Suggestions et Recommandations

- Mettre en place un système de surveillance phytosanitaire, développer et maintenir des informations adéquates sur leur situation;
- Établir une collaboration avec d'autres institutions par le biais de réseaux;
- Un réseau de communication devrait être créé pour permettre à chaque structure d'avoir accès à l'information; installation de services Internet et Intranet, téléphone, fax, l'abonnement aux journaux locaux et internationaux;
- Former le personnel sur la collecte, l'analyse et la gestion de données;
- Organiser des ateliers de sensibilisation, des séminaires, des réunions régulièrement pour le partage des informations entre les services aux niveaux national et international;
- Développer une stratégie de communication et de diffusion pour la gestion de l'information phytosanitaire dans la région

**Je vous remercie de votre aimable
attention**